



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Le 8 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 octobre 2019 à 19h35, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents :      Monsieur Daniel Braün                      Monsieur Charles Brochu  
   Monsieur Eric Courteau                      Madame Sylvie Giroux  
   Monsieur Fernand Leclerc                      Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

### 2019-197    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.21 à 8.23, à savoir :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019
4. Correspondance
5. Divers comités
  - 5.1 Demande de dérogation mineure – Guillaume Cayer Richard
6. Finance
  - 6.1 Présentation des comptes à payer
  - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
  - 6.4 Dépôt des états financiers au 30 septembre 2019
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture
  - 7.1 Avis de motion et adoption du premier projet du règlement numéro 564 visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 et ses amendements afin d'agrandir la zone RA1 à même une partie de la zone AFD18 et de créer la zone EXT7 à même une partie de la zone AF16
8. Affaires nouvelles et suivies
  - 8.1 Approbation de la soumission des travaux de déneigement pour le chemin Knowles
  - 8.2 Adjudication du tracteur à vendre
  - 8.3 SSIRR – Changement du terme pour la prolongation de l'entente du Service de sécurité incendie de la région de Richmond
  - 8.4 Club Harfang des neiges – Demande de conformité
  - 8.5 Adjudication de la soumission pour le service de vérificateur externe
  - 8.6 Annabelle Nicole - Projet d'exposition et de médiation culturelle
  - 8.7 SSIRR - Adoption du règlement d'emprunt 9 – Camion autopompe
  - 8.8 École primaire St-Francis – Demande d'aide financière
  - 8.9 Offre de publicité – Les Ballets classiques de Richmond
  - 8.10 Service de sécurité incendie de la région de Richmond - Dépôt du budget 2020 et adoption de la quote-part attribuée à la municipalité
  - 8.11 Centre d'Action Bénévole de Richmond – Demande d'appui financier pour la Popote roulante
  - 8.12 M. Nicholas Di Camillo et Johanne Mailhot, propriétaires du 296 chemin De La Rivière – Vente d'une partie de terrain par la municipalité
  - 8.13 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités
  - 8.14 Commission scolaire des Sommets – Plan triennal
  - 8.15 Mise en demeure Idée-Eau – remboursement des frais reliés au test de percolation pour les propriétaires concernés
  - 8.16 La Tribune – Offre de publication spéciale, votre fierté au quotidien
  - 8.17 Éclairage public – contrat de fourniture de luminaires de rues au Del avec services connexes
  - 8.18 Programme d'aide à la voirie locale – PPA
  - 8.19 Programme TECQ – Résolution
  - 8.20 Gaz naturel
  - 8.21 Enregistrement des appels – bureau municipal
  - 8.22 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 4 novembre 2019

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



## 2019-198 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

### 2019-198-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

### ----- CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

## 2019-199 DIVERS COMITÉS

### 2019-199-1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – GUILLAUME CAYER RICHARD

**ATTENDU QUE** monsieur Guillaume Cayer-Richard, propriétaire des lots 5 535 133 et 5 535 138 au Canton de Cleveland, adresse une demande de dérogation mineure afin de créer deux nouveaux lots, dont le lot 6 335 019 ;

**ATTENDU QUE** le lot 6 335 019 aura un frontage au chemin Ouellette de 15 mètres ;

**ATTENDU QUE** selon le règlement de zonage lotissement 448, les lots non-desservis par les services d'égout et d'aqueduc doivent avoir un frontage de 50 mètres sur un chemin public ou privé ;

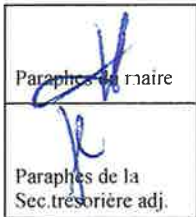
**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure est donc de 35 mètres par rapport à la norme minimale exigée ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte toutes les autres dispositions de règlement de lotissement en vigueur;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de consultation de l'urbanisme recommandent aux membres du conseil d'accepter cette demande.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'accepter la demande de monsieur Guillaume Cayer-Richard afin de permettre la création du lot 6 335 019 et de le rendre bâtissable.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2019-200 FINANCE**

**2019-200-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement que les comptes à payer au montant de 85 323,22\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

**2019-200-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Daniel Braün et résolu unanimement d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 74 572,38\$ et d'entériner les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 2 702,06\$ tel que présenté aux membres du conseil.

**2019-200-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DAS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement que les frais de déplacements au montant de 409,11\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de septembre 2019 au montant de 16 357,87\$ et les déductions à la source du mois d'août 2019, au montant de 10 300,09\$.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Les états financiers au 30 septembre 2019 ont été déposés à la table du conseil.

**2019-201 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**2019-201-1 AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT 564 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AFD18 ET DE CRÉER LA ZONE EXT7 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AF16**

Monsieur le conseiller Fernand Leclerc donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 564 modifiant le règlement de zonage 446 dans le but :

- D'agrandir la zone Ra1 à même une partie de la zone AFD18 ;
- De créer la zone EXT7 à même une partie de la zone AF16.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

-----

**2019-201-2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 564 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AFD18 ET DE CRÉER LA ZONE EXT7 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AF16**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement

- **D'adopter** par la présente le premier projet de règlement numéro 564 conformément à l'article 124 de la Loi;

-----

### AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

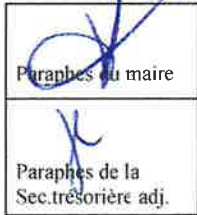
**2019-202 APPROBATION DE LA SOUMISSION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LE CHEMIN KNOWLES**

**ATTENDU QUE** des soumissions par invitation ont été demandées pour le déneigement pour le chemin Knowles;

**ATTENDU QUE** selon la recommandation de l'officier municipal en voirie, le seul soumissionnaire pour le déneigement du chemin Knowles est conforme aux exigences établies lors des invitations;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement que la soumission de monsieur James Knowles soit retenue et que le contrat pour le déneigement du chemin Knowles de l'année 2019-2020 soit adjugé au prix de 2 000\$, taxes incluses, tel que spécifié dans sa soumission datée du 26 septembre 2019.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2019-203 ADJUDICATION DU TRACTEUR À VENDRE**

Monsieur Eric Courteau déclare son conflit d'intérêts et se retire de l'approbation de cette adjudication puisqu'il a déposé une offre pour le tracteur.

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu d'adjuger la vente du tracteur à monsieur Eric Courteau qui a soumis le prix le plus élevé.

**2019-204 SSIRR – CHANGEMENT DU TERME POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE RICHMOND**

**ATTENDU QU'** une entente intermunicipale lie la ville de Richmond, la municipalité d'Ulverton et les municipalités des Cantons de Cleveland et Melbourne pour la création d'une Régie habilitée à exploiter le « Service de sécurité incendie de la région de Richmond »;

**ATTENDU QU'** en vertu du premier alinéa de l'article 12 de cette entente, il est prévu que la durée de l'entente sera de 15 ans, à compter de la publication de l'avis de délivrance dans la Gazette officielle du Québec, lequel avis a été publié le 3 septembre 2005 et qu'en conséquence celle-ci prendra fin le 3 septembre 2020;

**ATTENDU QUE** les municipalités membres ont manifesté leur intérêt, par résolution, de revoir l'entente et d'en prolonger le terme initial pour le porter au 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie croit pertinent, dans un contexte de saine gestion des fonds publics, de modifier le terme de l'entente initiale pour la prolonger au 31 décembre 2020 afin que le terme soit identique à celui de l'exercice financier des municipalités;

**ATTENDU QU'** il serait opportun de demander au Ministère des Affaires des Municipalités et de l'Habitation une modification du premier alinéa de l'article 12 tout en conservant le libellé actuel du deuxième alinéa de l'article 12, soit le renouvellement automatique par périodes successives de 5 ans;

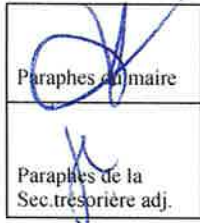
**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu

**Que** la municipalité du Canton de Cleveland approuve la modification de l'entente intermunicipale afin que le premier alinéa de l'article 12 de ladite entente se lise comme suit :

« Article 12 La présente entente aura une durée de quinze ans et quatre mois débutant le 3 septembre 2005, date de la publication dans la Gazette officielle du Québec du décret constituant la Régie et se terminera le 31 décembre 2020. »



**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**Que** copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie de la région de Richmond pour suivi auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

-----

**2019-205 CLUB HARFANG DES NEIGES – DEMANDE DE CONFORMITÉ**

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'autoriser le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à utiliser les traverses de routes suivantes pour les plaisirs de la motoneige au cours de la saison hivernale 2018-2019, à savoir:

- chemin De La Grande Ligne – longeant la propriété du 492, chemin de la Grande-Ligne, lot 5535867;
- chemin Steel Plante – longeant la propriété du 781 Steel Plante, lot 5536464, en face du chemin McDonald;
- chemin McDonald qui devient un cul de sac car c'est maintenant fermé aux véhicules, même en été;
- chemin Armstrong – traverses de chemin partant du lot 5535777 allant sur le lot 5536020 ;
- Chemin John-Day, le long du chemin partant du lot 5536020 intersection John-Day, retournant sur le lot 5536020 et une deuxième traverse entre le lot 5536020 et le lot 5536021 pour emprunter la route, traverser le pont et tourner à droite sur le lot 5536026;
- Chemin Barr, emprunte le chemin pour rejoindre la voie ferrée près du lot 5535717;  
FIN des sentiers Harfang des Neiges

**D'**aviser le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. que s'il y a bris occasionnés par les motoneiges ou motoneigistes, ils seront facturés pour les dommages causés;

**De** mandater l'inspecteur en voirie à faire le nécessaire pour permettre le passage des motoneiges.

-----

**2019-206 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE SERVICE DE VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'accepter la soumission de Deloitte s.e.n.c.r.l. option B (année 2019, 2020 et 2021) pour le service de vérificateur externe, au montant de 9 775\$ plus taxes (année 2019), 10 070\$ plus taxes (année 2020), 10 375\$ plus taxes (année 2021), tel que spécifié dans la soumission datée du 27 septembre 2019.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

-----  
**ANNABELLE NICOLE – PROJET D’EXPOSITION ET DE MÉDIATION  
CULTURELLE – DEMANDE DE DON**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de don.

-----

**2019-207 SSIRR – ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT 9 – CAMION  
AUTOPOMPE**

**ATTENDU QUE** lors d’une séance du conseil du Service de sécurité en incendie de la région de Richmond tenue le 5 septembre 2019, un règlement d’emprunt (règlement no 9) autorisant une dépense de 453 524,37 \$ (taxes nettes incluses) et un emprunt de 453 000\$ pour l’achat d’un camion incendie autopompe neuf 2020 a été adopté;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland est membre de la régie (la SSIRR);

**ATTENDU QU’** en vertu de l’article 607 du Code municipal du Québec les municipalités membres sont tenues d’approuver ou de refuser le règlement no 9 de ladite régie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu, et résolu à l’unanimité par les conseillers d’approuver le règlement no 9 qui décrète une dépense de 453 524,37\$ et un emprunt de 453 000 \$ (taxes nettes incluses) destinés à l’achat d’un camion incendie autopompe neuf 2020.

-----

**2019-208 ÉCOLE PRIMAIRE ST-FRANCIS (OPP) – DEMANDE DE  
COMMANDITE**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement de donner 6 verres de vin à l’effigie de la municipalité à l’Organisation de participation des parents de l’école primaire St-Francis pour l’enchère silencieuse qui aura lieu le 23 novembre prochain.

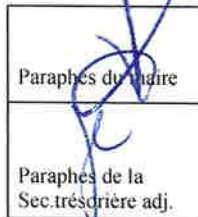
-----

**2019-209 OFFRE DE PUBLICITÉ – LES BALLETS CLASSIQUES DE RICHMOND**

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement d’autoriser l’achat d’un espace publicitaire d’une ½ page dans le programme du spectacle « Casse-Noisette » des Ballets classiques de Richmond au coût de 60\$. Que cette dépense non prévue soit puisée dans le poste « Dons-divers ».

-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2019-210 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE RICHMOND-  
DÉPÔT DU BUDGET 2020 ET ADOPTION DE LA QUOTE-PART  
ATTRIBUÉE À LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et que celui-ci a été transmis à la municipalité du Canton de Cleveland pour adoption, lors de la réunion du 26 septembre 2019, indiquant en même temps le montant de contribution financière de la municipalité pour le prochain exercice, tel que cité à l'article 603 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** ce budget a été adopté lors de la session régulière du mois de septembre 2019 de la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance de ces documents;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu d'approuver le budget de la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond, pour l'exercice financier 2020, tel que présenté lors de la réunion du 26 septembre 2019.

D'accepter également la quote-part pour la contribution de la municipalité du Canton de Cleveland, pour l'exercice financier 2020 de cette régie, au montant de 133 412 \$.

-----  
**2019-211 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE RICHMOND – DEMANDE  
D'APPUI FINANCIER POUR LA POPOTE ROULANTE**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 500\$. Que le montant supplémentaire de 350\$ qui a été autorisé pour cette organisation soit puisé dans le budget « Dons-divers ».

-----  
**M. NICHOLAS DI CAMILLO ET JOHANNE MAILHOT,  
PROPRIÉTAIRES DU 296 CHEMIN DE LA RIVIÈRE – VENTE D'UNE  
PARTIE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ**

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.

-----  
**2019-212 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU  
TRAVAIL – SERVICES JURIDIQUES DE LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canton de Cleveland est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre des services de nature juridique via les Services juridiques de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2019 sont de 130 \$ à 170 \$ ;





## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour le Canton de Cleveland de bénéficier des services juridiques en matière de relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement :

**QUE** le Canton de Cleveland mandate les Services juridiques de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique en matière de relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

---

### 2019-213 COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS – PLAN TRIENNAL

**ATTENDU QUE** la commission Scolaire des Sommets a transmis à la municipalité du Canton de Cleveland, son plan triennal pour consultation et des dossiers particuliers en lien avec celui-ci;

**ATTENDU QUE** ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission scolaire des Sommets peut donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du plan triennal 2020-2021 à 2022-2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe à émettre une opinion au nom de la municipalité, soit :

**EN DÉSACCORD** avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021 à 2022-2023 pour les raisons suivantes : nous demandons à la Commission Scolaire des sommets de se départir des anciens immeubles abandonnés et désuets de l'école Le Tremplin de Richmond, Pavillon 1 et 2, situés au 359 rue Adam à Richmond et au 450 rue Gouin à Richmond et de les céder à la Ville de Richmond. Les bâtiments pourraient être démolis et de nouveaux projets pourraient être mis en valeur à la Ville de Richmond. Nous recommandons donc, à ce que les immeubles soient vendus à la Ville de Richmond.

---

### 2019-214 MISE EN DEMEURE IDÉE-EAU – REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS AU TEST DE PERCOLATION POUR LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 2019-189, la Municipalité a accepté de rembourser à M. Robert Marchand les frais qu'il a dû déboursier pour des tests de percolation qui ont été réalisés aux 450 et 456, chemin Duval.

**CONSIDÉRANT QUE** ces tests de percolation avaient été réalisés à la suite de la réception d'une lettre de la Municipalité datée du 28 septembre 2017 et qui indiquait que ses installations sanitaires étaient non-conformes.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes de la Sec. trésorière adj.

**CONSIDÉRANT QUE** par cette lettre, la Municipalité exigeait que les installations septiques soient changées avant le mois de septembre 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait obtenu des résultats d'analyses de la société Idée-eau Environnement inc. démontrant la non-conformité des installations septiques.

**CONSIDÉRANT QUE** certains citoyens ont fait faire une deuxième expertise démontrant la conformité de leurs installations septiques

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une troisième expertise démontrant que les installations septiques étaient conformes.

**CONSIDÉRANT QUE** les premiers résultats d'analyses de la société Idée-eau Environnement inc. étaient donc erronés.

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation s'est présentée pour les immeubles situés aux 499, chemin Denison, 514, chemin Hébert, et 455, rue des Cèdres.

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de ces immeubles ont également déboursé des frais pour des tests de percolation.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite être équitable envers les citoyens qui ont été dans cette situation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** la Municipalité rembourse les tests de percolation effectués par les propriétaires des 499, chemin Denison, 514, chemin Hébert, et 455, rue des Cèdres, sur présentation des factures.

**QUE** la secrétaire trésorière adjointe soit autorisée à communiquer avec les propriétaires concernés afin de leur transmettre la présente résolution.

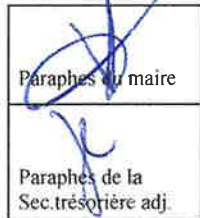
-----  
**LA TRIBUNE – OFFRE DE PUBLICATION SPÉCIALE, VOTRE FIERTÉ  
AU QUOTIDIEN**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette offre de publication.

-----  
**2019-215 ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE FOURNITURE DE  
LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- CONSIDÉRANT QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;
- CONSIDÉRANT QU'** Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 25 février 2019 (ci-après l'« Entente »);
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 24 septembre 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);
- CONSIDÉRANT QUE** l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;
- CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est également justifiée de requérir auprès d'Énergère, en tant que mesures « hors bordereau », l'ajout de plaquettes d'identification des luminaires afin d'uniformiser la numérotation des luminaires du réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire

Paraphes de la  
Sec. trésorière adj.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

**IL EST RESOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

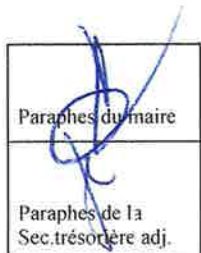
**QUE** le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

**QUE** le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:

- Remplacement de 4 fusibles (excluant porte-fusible), au montant de 459,52 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 5 fusibles simples (incluant porte-fusible), au montant de 653,15 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte fusibles simples remplacés;
- Remplacement de 4 câblages (poteaux de bois), au montant de 893,12 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 mise en terre poteau de bois, au montant de 128,66 \$;
- Conditions de chantier (signaleur + camion flèche), au montant de 1 159,44 \$;
- Fourniture de 31 plaquettes d'identification, au montant de 358,36 \$.

**QUE** Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

**QUE** le conseil est autorisé à déboursier une somme de 14 276,72\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

### 2019-216 ACCEPTATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent à la pose d'enrobé butimieux sur le chemin Denison sur une distance plus ou moins de 200 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-13 adoptée le 3 juin 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la subvention au montant de 40 000\$ tel que confirmé par le Ministre des transports, monsieur François Bonnardel, daté le 30 septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à réaliser les travaux prévus en conformité avec les exigences du programme d'aide et d'investir un montant de 15 000\$ représentant la contribution de la municipalité, le tout pour un montant total de 55 000 \$ pour le projet;

**CONSIDÉRANT QU'** il y va de l'intérêt publique;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu :

**Que** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la contribution du Ministère des transports au montant de 40 000\$ et autorise la secrétaire trésorière adjointe à procéder à l'approbation d'une somme de 15 000\$ à même le surplus accumulé afin de compléter le financement du projet;

**Que** la municipalité du Canton de Cleveland autorise la secrétaire trésorière adjointe à l'effet que si les disponibilités budgétaires le permettent à la fin de l'année financière 2019, a puisé le montant de 15 000\$ à même les activités d'investissements de l'année en cours;

**Que** la municipalité du Canton de Cleveland autorise l'exécution des travaux prévus dans les meilleurs délais.

---

### 2019-217 PROGRAMME TECQ -RÉSOLUTION

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### **IL EST RÉSOLU QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-----

### **2019-218 COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU** la volonté du Canton de Cleveland de créer un Comité des ressources humaines.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement :

**QUE** soit créé un Comité des ressources humaines;

**QUE** le Comité des ressources humaines soit mandaté afin de :

Étudier les dossiers qui lui sont confiés par la direction générale relativement aux employés du Canton de Cleveland ou qui concernent la direction générale;

Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions;

Faire des recommandations au conseil municipal, s'il y a lieu.

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres du Comité des ressources humaines du Canton de Cleveland :

- Madame Sylvie Giroux, conseillère
- Monsieur Daniel Braün, conseiller
- Monsieur Eric Courteau, conseiller



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

### ----- GAZ MÉTRO

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe les membres du conseil des développements pour le gaz naturel qui traverserait certains chemins de la municipalité.

### ----- LA PÉRIODE DE QUESTIONS A ÉTÉ DEVANCÉE À CE POINT

### PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de messieurs Gerald Badger et Marcel St-Pierre sur les points suivants :

- La loi sur l'enregistrement des appels
- Gaz métro

### ----- ENREGISTREMENT DES APPELS

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.


### ----- RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

### 2019-219 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 20h55.

  
-----  
Herman Herbers, Maire

  
-----  
Julie Létourneau,  
Secrétaire-trésorière adjointe


## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### CERTIFICAT DE CRÉDIT 2019-10

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 7 octobre 2019.


À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau,  
Secrétaire-trésorière adjointe

### APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

  
\_\_\_\_\_  
Herman Herbers, Maire